

**Procès-verbal de la réunion du CRT, secteur formation professionnelle
tenue au centre administratif de Dolbeau-Mistassini
le 3 mars 2011 à 13 h 45
sous la présidence de François Jeanrie**

1. MOT DE BIENVENUE

François Jeanrie souhaite la bienvenue à tous.

2. PRÉSENCES

Berthier Guay, Carol Martel, François Jeanrie, François Ouellet, François-Donald Simard, France Lapierre et Mario Simard.

Absence : Annie Tremblay.

Observateur : Michel Tremblay.

3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

France Lapierre propose l'acceptation de l'ordre du jour.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2011

Berthier Guay propose l'acceptation du procès-verbal de la réunion du 17 février 2011 en ajoutant au point **13.1 Rémunération des enseignants à taux horaire (13-2.02)** : *France Lapierre affirme qu'un correctif salarial devrait être apporté afin de respecter les Dispositions liant 2005-2010, et ce, depuis le début de l'année scolaire. François Jeanrie diverge d'opinion en mentionnant qu'il faudrait plutôt considérer le délai habituellement reconnu de 40 jours. À défaut d'entente entre les parties, celui-ci mentionne que l'estoppel pourrait s'appliquer.*

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur ce point, France Lapierre répond que pour que l'estoppel s'applique, il faudrait que la partie syndicale ait connu et admis la pratique non conforme à la convention.

5. MODIFICATIONS D'HORAIRE (8-1.06)

Berthier Guay et Carol Martel mentionnent qu'ils n'ont pas eu le temps de terminer l'analyse et la consultation auprès des enseignantes et enseignants pour chaque DEP concerné. La partie patronale propose une autre rencontre du comité d'ici la fin mars afin de déposer des modifications d'horaires pour certains DEP. La partie syndicale acquiesce à la demande.

6. VARIA

Aucun point n'est traité en varia.

7. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 24 mars 2011 au centre administratif de Roberval à 9 h.

AJOURNEMENT DE LA RENCONTRE À 15 H 10

Reprise de la rencontre du 3 mars, le 24 mars 2011 à 9 h à Dolbeau-Mistassini afin de poursuivre les points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour.

PRÉSENCES

Berthier Guay, Carol Martel, Annie Tremblay, François Jeanrie, François Ouellet, François-Donald Simard et Mario Simard.

Absence : France Lapierre.

5. MODIFICATIONS D'HORAIRES (8-1.06)

Carol Martel dépose un document (joint au présent procès-verbal) et présente les modifications d'horaires dans les DEP suivants : secrétariat-comptabilité, vente-conseil ainsi que dans les prêts de cartes en santé. Il précise qu'aucune modification ne sera apportée pour les DEP en coiffure et en mécanique. Berthier Guay dépose un document (joint au présent procès-verbal) et présente les modifications d'horaires dans les DEP en foresterie, en soudage-montage et en secrétariat-comptabilité. Il donne des précisions au sujet des horaires lors de l'enseignement théorique, en atelier et en laboratoire. La partie syndicale reçoit la demande, fera des vérifications et répondra par écrit conformément à la clause 4-4.06 de l'entente locale.

6. VARIA :

6.1 Non-respect de l'horaire dîner et souper Roberval

Mario Simard mentionne qu'une consultation a été faite auprès des enseignantes et enseignants en coiffure ainsi qu'en mécanique. Il précise qu'une entente entre la commission scolaire et le syndicat conformément à la clause 13-10.09 des Dispositions liant peut avoir lieu pour la modification des périodes de repas pour l'année scolaire 2010-2011.

7. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 28 avril 2011 au centre administratif de Dolbeau-Mistassini à 9 h.

8. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 30.